

FINATIS

Assemblée générale
ordinaire et extraordinaire

21 mai 2021

Sommaire

- Constitution du bureau et quorum
- Présentation de l'ordre du jour
- Résultats annuels 2020
- Gouvernement d'entreprise
- Rapports des Commissaires aux comptes
- Résultat du votes des résolutions

Constitution du bureau de l'Assemblée générale

- **Compte tenu de la persistance de la crise sanitaire et la nécessité de maintenir les mesures limitant les déplacements et les rassemblements collectifs, l'Assemblée générale est tenue à huis clos**
- **L'Assemblée générale fait l'objet d'une retransmission audio en direct et d'une présentation en ligne sur le site de la Société**

Bureau de l'Assemblée générale :

- **Président** : Monsieur Didier Lévêque, Président-Directeur Général
- En vertu des pouvoirs conférés par le Conseil d'administration, le Président a désigné en qualité de **Scrutateurs** les sociétés Euris, représentée par Monsieur Jacques Dumas, et Maignon Diderot, représentée par Madame Virginie Grin, actionnaires disposant du plus grand nombre de voix et ayant accepté cette fonction
- **Secrétaire de l'Assemblée** : Madame Christine Majorel
- Participe également à l'Assemblée : Monsieur Rémi Savournin, représentant le collège des **Commissaires aux comptes**, le cabinet Cailliau Dedouit et Associés et la société Ernst & Young

Quorum

<i>Nombre de titres formant le capital social :</i>	5 643 103
<i>Nombre de titres ayant le droit de vote :</i>	5 643 103
<i>Nombre de voix ayant le droit de vote :</i>	5 643 103

	<i>Pouvoirs au Président</i>	<i>Vote par correspondance</i>	TOTAL
<i>Nombre d'actionnaires</i>	7	5	12
<i>Nombre de titres</i>	5 227 535	1488	5 229 023
<i>Nombre de voix</i>	5 227 535	1488	5 229 023

➤ **Votes : 5 229 023 (votes par correspondance et pouvoirs au Président)**

- Quorum Assemblée générale ordinaire : 1 128 621
- Quorum Assemblée générale extraordinaire : 1 410 776

Ordre du jour (1/2)

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société et du groupe et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs missions,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat de la Société,
- Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce et rapport spécial des Commissaires aux comptes,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes,
- Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I (ancien article L.225-37-3 I) du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux de l'exercice 2020,
- Approbation des éléments de la rémunération versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice au Président-Directeur général, en raison de son mandat,
- Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général au titre de l'exercice 2021,
- Approbation de la politique de rémunération au titre du mandat 2021/2022 des mandataires sociaux non exécutifs (administrateurs et membres du comité spécialisé),
- Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions,
- Pouvoirs pour formalités.

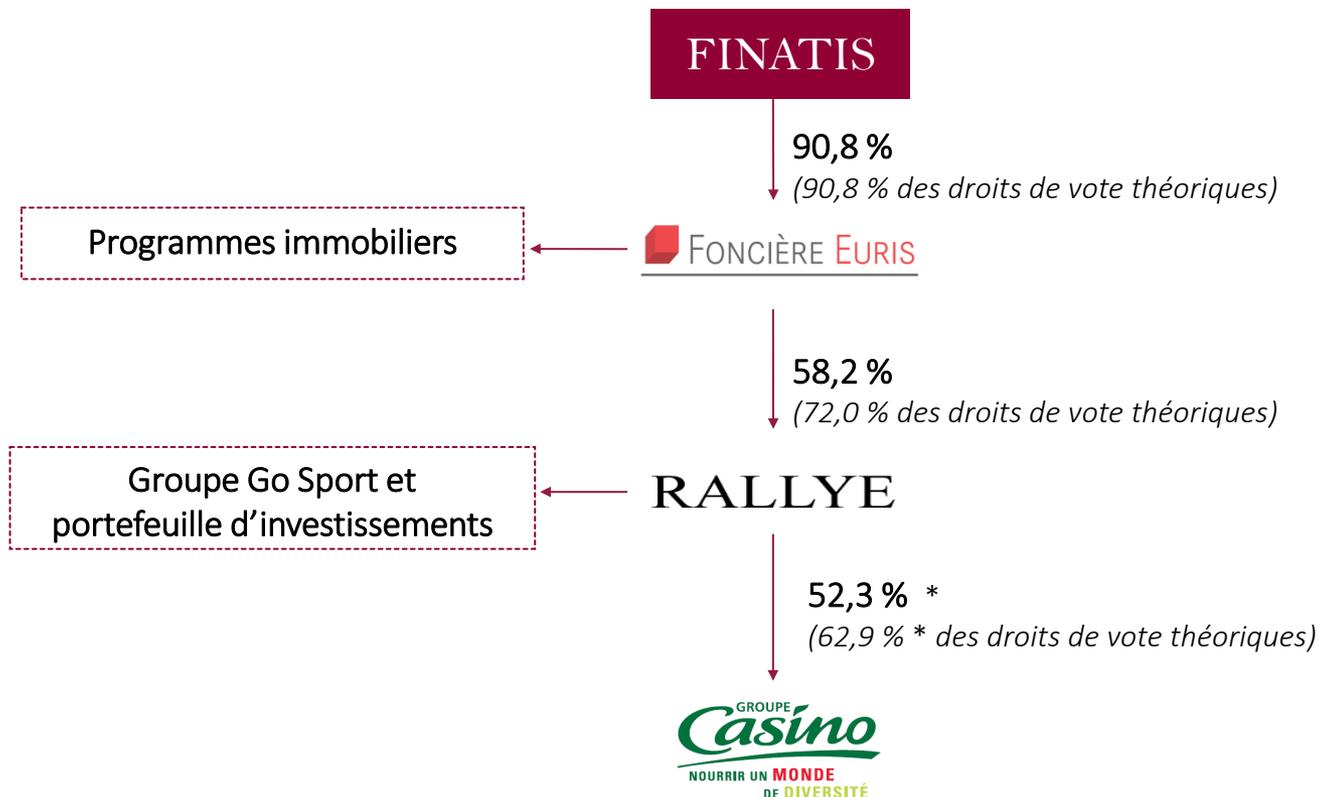
Ordre du jour (2/2)

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Rapport du Conseil d'administration,
- Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes,
- Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre dans le cadre d'un programme de rachat,
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise,
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec droit préférentiel de souscription le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration,
- Pouvoirs pour les formalités.

Organigramme simplifié au 31 décembre 2020

Activités du Groupe



* Dont 9,5 millions d'actions, représentant 8,7% du capital et 6,3% des droits de vote de Casino, transférées par Rallye dans une fiducie-sûreté au bénéfice de Fimalac

Point sur la procédure de sauvegarde et sur les opérations de nature dérivée

- **Le 28 février 2020, le Tribunal de commerce a arrêté les plans de sauvegarde** au bénéfice des sociétés Rallye et les sociétés de son périmètre holding ainsi que Foncière Euris et ses sociétés mères Finatis et Euris
- Les sociétés Euris, Finatis, Foncière Euris et Rallye sont donc tenues, jusqu'au 28 février 2030, de respecter les termes des plans de sauvegarde, et notamment les paiements aux échéances de remboursement fixées.
- Pour mémoire, les dispositions du Code de commerce régissant la procédure de sauvegarde ne s'appliquent pas aux opérations de dérivés
 - Les banques ayant conclu des opérations de dérivés pouvaient donc réaliser les nantissements de titres indépendamment de l'ouverture de la procédure de sauvegarde
 - Suite aux **accords de réaménagement** des opérations de dérivés conclus par **Foncière Euris** en novembre 2019, les montants dus par Foncière Euris au titre de ces opérations devront être remboursés au plus tard le 31 décembre 2022 (avec une faculté de remboursement anticipé) et cette échéance pourra être décalée au 30 juin 2023 si les deux conditions suivantes, appréciées établissement financier par établissement financier, sont réalisées :
 - le montant dû au 31 décembre 2022, y compris intérêts et commissions, devra représenter moins de 50 % du montant dû au moment de la signature des accords de réaménagement ;
 - les titres Rallye donnés en nantissement, évalués à leur cours de Bourse du 30 décembre 2022, doivent représenter au moins 120 % du montant dû au 31 décembre 2022, y compris intérêts et commissions.
 - **Rallye** a procédé en 2020 à un **refinancement** de ses opérations de nature dérivée via une émission obligataire de 210 M€ intégralement souscrite par Fimalac. En garantie, 9 468 255 actions Casino (soit 8,73 % du capital de Casino), précédemment nanties au profit des établissements financiers parties aux opérations de dérivés, ont été transférées le 20 juillet 2020 par Rallye dans une fiducie-sûreté au bénéfice de Fimalac.

RALLYE Eléments 2020 hors procédure de sauvegarde

Activités du Groupe

- **Dettes financières nettes (DFN) du périmètre Rallye holding au 31 décembre 2020**
 - La DFN du périmètre holding de Rallye, avant retraitements IFRS, s'établit à 3 173 M€ au 31/12/20, contre 3 002 M€ au 31/12/19
 - Après retraitements IFRS, la DFN de Rallye s'établit à 2 839 M€ au 31/12/20 (contre 3 000 M€ au 31/12/19).
 - Les retraitements IFRS (-333 M€) sont liés à l'application de la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers suite à l'arrêté du plan de sauvegarde de Rallye, la norme visant à réajuster comptablement le passif financier à sa juste valeur.
- **Offre de rachat lancée par Rallye sur sa dette non sécurisée**
 - Le 22 janvier 2021, Rallye a lancé une offre globale de rachat sur sa dette non sécurisée (notamment les obligations et les billets de trésorerie) dans le cadre d'une procédure d'enchères inversées.
 - Le 4 mai 2021, Rallye a annoncé que le Tribunal de commerce de Paris a approuvé la modification de son plan de sauvegarde, autorisant ainsi la réalisation effective de l'offre globale de rachat de sa dette non sécurisée et la mise en place du financement de l'offre de rachat
 - Rachat par Rallye d'un montant total de dette non sécurisée d'environ 195 M€ moyennant un prix de rachat total d'environ 39 M€, soit une réduction nette du montant de sa dette d'environ 156 M€.
 - Règlement-livraison de l'offre de rachat le 18 mai 2021.
- **Groupe Go Sport**
 - Depuis 2019, Groupe Go Sport a été classé en activités détenues en vue de la vente (IFRS 5).
 - Rallye a annoncé le 10 mars 2021 l'entrée en négociation exclusive avec Financière Immobilière Bordelaise en vue de la cession de l'intégralité du capital de Groupe Go Sport pour un prix de 1 € sans aucune garantie de passif à la charge de Rallye.

Activités du Groupe

France Retail

- **Enseignes de distribution** : suite au repositionnement du groupe, **toutes les enseignes sont rentables** y compris les hypermarchés, avec un niveau très satisfaisant pour les autres enseignes. Au second semestre 2020, la **marge d'EBITDA France Retail** a progressé de +155 bps pour atteindre 12% (9,5% sur l'année). Par ailleurs, le CA de **l'e-commerce alimentaire a progressé de +67 %**, grâce au développement de modèles structurellement durables : solutions de click & collect et de livraison à domicile, partenariat avec Amazon et entrepôt automatisé Ocado
 - *Perspectives 2021* : priorité donnée à la croissance sur i) les formats de proximité urbain, périurbaine et rurale (100 ouvertures au T1 2021 et 200 au T2) et ii) l'e-commerce alimentaire
- **Cdiscount** : forte progression de la rentabilité avec un EBITDA 2020 en hausse de +63% à 133 M€, et accélération des revenus marketplace à 182 M€ (+23 % sur l'année)
 - *Perspectives 2021* : poursuite du plan stratégique avec i) la croissance de la marketplace, ii) l'évolution du mix produit, iii) le marketing digital, et iv) le déploiement de la nouvelle solution de marketplace clé en main
- **GreenYellow** : excellente dynamique de l'activité avec une diversification du portefeuille clients, une forte progression de la base installée (335 MWc, en hausse de +56%) et du pipeline (565 MWc à fin 2020)
 - *Perspectives 2021* : cible d'EBITDA de 90 M€ en 2021 (vs. 64 M€ en 2020) et augmentation de la puissance totale installée (cible de 1 GWc en 2022)
- **RelevanC** : valorisation des données du Groupe et de distributeurs externes, avec un EBITDA de 18 M€ en progression de près de 50 % sur l'année 2020
 - *Perspectives 2021* : accélération de la croissance avec l'acquisition de nouveaux clients externes

Amérique latine

- **Forte progression des ventes** avec un chiffre d'affaires comparable en progression de +12 % sur l'année, avec une croissance organique de +17 % tirée par Assai (+29 %)
- **Forte croissance de l'EBITDA** : progression de +36 % à change constant (+19 % hors crédits fiscaux de 139 M€ reçus par GPA)
- **Scission des activités d'Assai** réalisée le 31 décembre 2020, et début de la cotation le 1^{er} mars 2021
 - Chaque entité fonctionne de manière autonome, et bénéficie d'un accès direct aux marchés des capitaux et aux différentes sources de financement
 - Distribution des actions Assai aux actionnaires de GPA selon la parité d'une action Assai pour une action GPA

Activités du Groupe

Résultats 2020

- **Chiffre d'affaires : le CA Groupe atteint 31,9 Md€** en 2020, soit une variation de +9% en organique et -7,9% au total après prise en compte notamment des effets de change et d'hyperinflation
 - France Retail : hausse du CA de +3,0 % en comparable
 - E-commerce : (Cdiscount) : volume d'affaires (GMV) de 4,2 Md€, en hausse de +8,6% en organique
 - Amérique latine : forte progression des ventes, avec +17,3% en organique, et -10,4% au total, impacté par un fort effet de change
- **L'EBITDA Groupe atteint 2 742 M€** en 2020, en progression de +3,9%, et de +17,0% à taux de change constant
 - En France, l'EBITDA ⁽¹⁾ de la distribution enregistre une progression de +4,9%, en accélération au S2 (+5,3%).
 - En Amérique latine, progression de l'EBITDA de +36,1% hors effet de change et en tenant compte des crédits fiscaux
- **Le ROC Groupe s'établit à 1 426 M€** en 2020 (1 287 M€ hors crédits fiscaux), en hausse de +7,9% après impact du change et de +25,2% à change constant (+14,8% hors crédits fiscaux)
- **Dette financière : la dette financière brute au 31/12/2020 s'établit à 7,4 Md€** (contre 9,2 Md€ à fin 2019), dont 4,8 Md€ en France sur le périmètre covenant (vs. 6,1 Md€ fin 2019). **La DFN après IFRS 5 ressort à 3,9 Md€** (4,1 Md€ fin 2019)
- **Covenants du RCF de maturité octobre 2023 respectés au 31/12/2020**, avec une marge de 679 M€ sur la dette brute

Plan de cession d'actifs

- **Le montant total des cessions réalisées depuis juillet 2018 s'élève à 2,8 Md€ à fin 2020.** Les cessions réalisées en 2020 sont i) la cession de Vindemia (186 M€), ii) la cession additionnelle de 5% de Mercialys via un TRS (26 M€), iii) la cession à Aldi de Leader Price (648 M€), et iv) la cession d'actifs immobiliers (100 M€)
- **L'objectif de 4,5 Md€ du plan de cession est confirmé**

Plan de refinancement

- **En 2020, le Groupe a poursuivi le renforcement de sa structure financière** avec plusieurs opérations visant à renforcer sa liquidité jusqu'à fin 2023, à diminuer le montant de sa dette obligataire et à en allonger la maturité moyenne
- **Ainsi en décembre, le Groupe a finalisé une opération d'envergure** consistant en i) un abondement de 225 M€ du prêt à terme de maturité 2024 initialement souscrit en novembre 2019, ii) l'émission d'une obligation non sécurisée de 400 M€ de maturité janvier 2026 et iii) une offre de rachat sur les souches non sécurisées de maturité 2021 à 2025

En M€	2019	2020	Var. totale	Var. TCC
Chiffre d'affaires consolidé	34 645	31 912	- 7,9%	+ 9,0% (1)
<i>dont France Retail</i>	<i>16 322</i>	<i>15 219</i>	<i>- 6,8%</i>	
<i>dont Latam Retail</i>	<i>16 358</i>	<i>14 656</i>	<i>- 10,4%</i>	<i>+ 17,3% (1)</i>
<i>dont E-commerce</i>	<i>1 966</i>	<i>2 037</i>	<i>+ 3,6%</i>	
EBITDA	2 640	2 742	+ 3,9%	+ 17,0%
<i>dont France Retail</i>	<i>1 467</i>	<i>1 451</i>	<i>- 1,1%</i>	<i>- 0,6%</i>
<i>dont Latam Retail</i>	<i>1 104</i>	<i>1 161</i>	<i>+ 5,2%</i>	<i>+ 36,1%</i>
<i>dont E-commerce</i>	<i>69</i>	<i>129</i>	<i>+ 87,8%</i>	<i>+ 87,8%</i>
Résultat Opérationnel Courant (ROC)	1 321	1 426	+ 7,9%	+ 25,2%
<i>dont France Retail</i>	<i>689</i>	<i>625</i>	<i>- 9,4%</i>	<i>- 8,5%</i>
<i>dont Latam Retail</i>	<i>628</i>	<i>748</i>	<i>+ 19,1%</i>	<i>+ 54,5%</i>
<i>dont E-commerce</i>	<i>4</i>	<i>53</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
ROC hors crédits fiscaux	1 321	1 287	- 2,6%	+ 14,8%
Résultat net normalisé, part du Groupe	196	268	+ 37,0%	+ 61,9%
DFN hors IFRS 5	5 657	4 634	-1 023 M€	n.s.
<i>dont France (2)</i>	<i>4 069</i>	<i>3 751</i>	<i>-318 M€</i>	<i>n.s.</i>
DFN après IFRS 5	4 055	3 914	-142 M€	
<i>dont France (2)</i>	<i>2 505</i>	<i>3 048</i>	<i>542 M€</i>	

(1) Variation organique hors essence et calendaire

(2) Y compris Cdiscount

Perspectives 2021 - France

- **Nette amélioration de la rentabilité dans la continuité du second semestre 2020**
- **Suite au recentrage du Groupe sur les formats porteurs, priorité désormais donnée à la croissance**, avec l'ouverture de nouveaux magasins et le développement de l'e-commerce
- **Poursuite du développement de Cdiscount, GreenYellow et RelevanC**
- **Progression de la capacité d'autofinancement et du cash-flow libre**, avec la poursuite de la croissance de l'EBITDA, la réduction des charges exceptionnelles et l'expansion sur les formats de proximité et l'e-commerce alimentaire, peu consommateurs de Capex
- **Poursuite du désendettement**
 - Confirmation de l'objectif du plan de cession de 4,5 Md€
 - Pas de versement de dividende en 2021 au titre de 2020

Activités du Groupe

▪ Evolution du périmètre en 2020

- Au cours de l'exercice et dans le cadre de la signature des avenants aux prêts bancaires finançant les actifs de **Cracovie**, le groupe Casino – par l'intermédiaire de sa filiale polonaise Mayland – est entré à hauteur de 20 % au capital de la société polonaise Centrum Krokus, société détenant le centre Krokus et portant le projet de jonction. Les participations au capital de Foncière Euris et de Rallye dans la société sont désormais respectivement de 64 % et 16 %, contre 80 % et 20 % au 31 décembre 2019.
- Concomitamment, Casino ayant apporté des fonds propres supplémentaires à la fois sur Krokus et Serenada, les règles économiques entre partenaires ont été revues, Casino bénéficiant désormais d'une répartition prioritaire et bonifiée.

▪ Actifs au 31 décembre 2020

- 1 centre commercial en exploitation
« L'Heure Tranquille », à Tours
- 2 centres commerciaux adjacents en exploitation, devant être reliés par une jonction
« Serenada / Krokus », à Cracovie

La valeur de ces investissements s'élève à 48 M€, dont 17 M€ de plus-values latentes, au 31/12/2020, sur la base des dernières valorisations disponibles réalisées au cours du second semestre 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Ces valeurs ne préjugent pas des montants qui pourraient être effectivement encaissés en cas de cession éventuelle, ceux-ci pouvant être significativement différents. À noter que compte-tenu de la crise sanitaire, le marché des transactions concernant ce type d'actifs est pour le moment à l'arrêt.

- Comptes consolidés
- Comptes individuels

en M€	2019	2020	Variation	
Chiffre d'affaires HT	34 663	31 928	(2 735)	Reflète la variation du chiffre d'affaires de Casino de -7,9% au total et de +9,0% en organique et +7,8% en comparable. L'impact du change et de l'hyperinflation est de -12,6%
Résultat opérationnel courant (ROC)	1 311	1 402	+ 91	Variation du ROC de Casino de +7,9 % au total et de +25,2 % à taux de change constant (+14,8 % hors crédits fiscaux).
Résultat net des activités abandonnées	(1 079)	(500)	+ 579	Principalement issu d'opérations de déstockage et de dépréciations sur Leader Price.
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 557)	(492)	+ 1 065	
Dont part du groupe	(555)	(186)	+ 369	Inclut des dépréciations d'actifs et des charges exceptionnelles comptables dans le cadre du plan de cession et de la transformation du groupe Casino

Résultats 2020

en M€	2019	2020	Variation
Dividende Foncière Euris	18,3	-	(18,3)
Dividendes autres filiales	0,6	-	(0,6)
Frais financiers y compris commissions bancaires	(6,8)	(7,6)	(0,8)
Dépréciations sur créances Foncière Euris	(2,6)	-	+ 2,6
Autres produits ou charges	(1,4)	(0,5)	+ 0,9
Résultat net de l'exercice	8,1	(8,1)	(16,2)
Résultat net par action, en euros	1,4	(1,4)	(2,8)

Pour mémoire, le dividende Foncière Euris au titre de l'exercice 2018 n'a pas pu être payé par Foncière Euris en raison de la procédure de sauvegarde ouverte en date du 23 mai 2019. La société Finatis ayant déclaré cette créance de dividende au passif de la société Foncière Euris, celle-ci sera payée conformément au plan de sauvegarde de Foncière Euris.

La société Finatis ayant opté pour l'échéancier permettant un remboursement plus rapide en contrepartie d'un abandon de créance de 5 %, la créance sur le dividende de Foncière Euris de 18,0 M€ avait été dépréciée à hauteur de 0,9 M€ dans les comptes 2019 de Finatis. De la même manière, l'avance de Finatis à Foncière Euris d'un montant de 33 M€ avait été dépréciée à hauteur de 1,7 M€ dans les comptes 2019 de Finatis.

- Il est proposé de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2020.

Comptes individuels – Dette financière nette au 31 décembre 2020

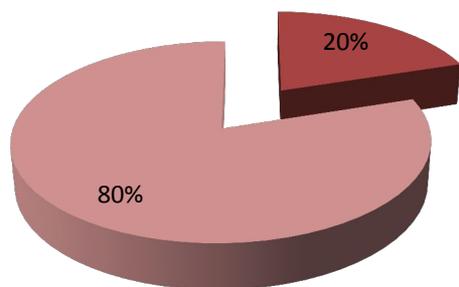
Dette financière nette

en M€	31/12/20	Modalités d'apurement (1)
1- Dette soumise au plan de sauvegarde		
Dettes bancaires sécurisées (2)	147,4	Annuités 3 à 9 : 5 % Annuité 10 : 65 % diminué des montants payés au titre des annuités 1 et 2
Dividendes à payer (principalement à la société-mère Euris)	11,3	
Autres dettes antérieures à la sauvegarde (3)	1,2	
2- Dette non soumise au plan de sauvegarde		
Dettes postérieures à la sauvegarde	0,1	
Total dette brute	160,0	
Disponibilités	3,6	
Dette financière nette	156,4	

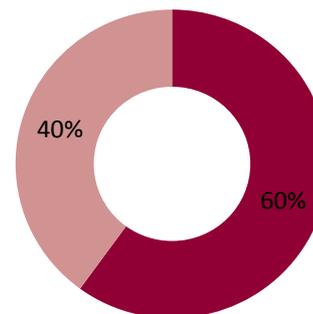
- (1) Outre les 100 K€ à répartir entre les créanciers de Finatis soumis à un échéancier de 10 ans au prorata de leurs créances définitivement admises pour les 2 premières annuités.
- (2) Y compris commissions et intérêts courus au 31/12/20
- (3) Dont principalement des dettes internes au palier Finatis

- Composition du Conseil d'administration
- Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration
- La Direction Générale
- Rémunération du Président-Directeur général et des mandataires sociaux non exécutifs

- Composition du conseil depuis l'Assemblée générale du 29 mai 2020 : 5 administrateurs



- 1 Membre indépendant
- 4 Représentants de l'actionnaire majoritaire



- 3 hommes
- 2 femmes

1 administrateur indépendant

4 administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire

Monsieur Alain DELOZ

Didier LEVEQUE, Président-Directeur Général
Jacques DUMAS (représentant d'Euris),
Virginie GRIN (représentant de Matignon-Diderot)
Odile MURACCIOLE (représentant de Par- Bel 2)

	<i>Conseil d'administration</i>	<i>Comité d'audit</i>
<i>Membres</i>	<i>Présentés dans la slide précédente</i>	<i>Alain DELOZ (Président)*</i> <i>Jacques DUMAS**</i> <i>*Membre indépendant</i> <i>**Représentant l'actionnaire majoritaire</i>
<i>Réunions 2020</i>	<i>5 réunions</i> <i>100 % taux de présence</i>	<i>3 réunions</i> <i>100 % taux de présence</i>
<i>Activité en 2020</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté des comptes - activité de la société et de ses filiales • Suivi de la procédure de sauvegarde • Mise en place de la procédure d'évaluation des conventions qualifiées de courantes (article L.225-39 du Code de commerce) • Gouvernance, composition et fonctionnement du Conseil et du Comité spécialisé • Rémunérations des mandataires sociaux 	

Propositions de renouvellement du mandat des administrateurs

Gouvernance

- Propositions de renouvellement soumises à l'Assemblée générale :
 - Renouvellement du mandat de l'ensemble des administrateurs en fonction.
- Composition du Conseil à l'issue de l'Assemblée générale,⁽¹⁾ inchangée:

1 administrateur indépendant

Monsieur Alain DELOZ

4 administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire

Didier LEVEQUE, Président-Directeur Général

Jacques DUMAS (représentant d'Euris),

Virginie GRIN (représentant de Matignon-Diderot)

Odile MURACCIOLE (représentant de Par- Bel 2)

(1) Sous réserve de l'approbation des propositions de renouvellement de mandats

▪ Le Président-Directeur Général

- Depuis le 14 avril 2010, Monsieur Didier LÉVÊQUE exerce les fonctions de Président et de Directeur Général.
- A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'administration sera appelé à délibérer sur le maintien de l'unification et la reconduction de Monsieur Didier LÉVÊQUE dans ses fonctions de Président-Directeur Général.
- Conformément à la loi, le Président-Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Toutefois, les décisions importantes de gestion sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration en raison de leur nature stratégique ou de leur montant.

Gouvernance

- **Rémunération versée au Président-Directeur Général par la Société au titre de l'exercice 2020 telle qu'approuvée par l'assemblée générale du 29 mai 2020 :**

Éléments de la rémunération	Montant
Rémunération fixe	15 245 € bruts
Rémunération variable	Sans objet
Actions gratuites – stock options	Sans objet
Régime de retraite et de prévoyance	Affiliation au régime collectif obligatoire de prévoyance, de retraite complémentaire et supplémentaire à cotisations définies, en vigueur au sein du Groupe
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	4 904 € bruts ⁽¹⁾
Autres éléments de rémunération visés par le Code AFEP/MEDEF ⁽²⁾	Sans objet

1) Rémunérations versées en 2020 au titre : (i) de l'exercice 2019 (versées en janvier 2020) dont le montant a été réduit, conformément aux dispositions légales, de la part de la rémunération des administrateurs correspondant à la période de 1^{er} janvier au 23 mai 2019, date d'ouverture de la procédure de sauvegarde (ii) du mandat d'administrateur pour la période du 1^{er} janvier au 29 mai 2020, compte tenu de la nouvelle périodicité de versement appliquée pour la première fois en 2020 (mandat écoulé et non plus exercice social), et versée à l'issue de l'Assemblée générale du 29 mai 2020, étant noté que la rémunération pour la période du 30 mai au 31 décembre 2020 est attribuée au titre du mandat 2020/2021 et versée en 2021.

2) Rémunération variable annuelle différée ou pluriannuelle, rémunération exceptionnelle, avantages en nature, indemnités en cas de cessation des fonctions, indemnités relatives à une clause de non-concurrence...

- **Politique de rémunération du Président-Directeur Général soumise à l'assemblée générale du 21 mai 2021 :**

Le Conseil d'administration du 19 mars 2021 a décidé de maintenir pour 2021 la même structure de rémunération de Monsieur Didier LEVEQUE au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général, laquelle est exclusivement composée d'une part fixe d'un montant brut de **15 245 euros**, inchangée depuis 2010.

Le Président percevra une rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur déterminée dans le cadre de la politique de rémunération des mandataires sociaux non exécutifs (présentée ci-après), et soumise au vote de la présente assemblée.

Le Président-Directeur général continuera à bénéficier du régime de prévoyance, de retraite complémentaire et supplémentaire à cotisations définies, en vigueur au sein du Groupe.

- **Politique de rémunération des mandataires sociaux non exécutifs au titre du mandat écoulé 2020/2021** (*approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2020*)
 - **Pour les administrateurs:**
 - Montant individuel de base de **10 000 €** attribué en fonction de leur participation effective aux réunions du Conseil, sans réattribution de la part variable des administrateurs ou des membres absents, limité à 5 000 € pour les membres représentant l'actionnaire majoritaire.
 - **Pour les membres du Comité d'audit:**
 - Montant individuel de base de **5 000 €** attribué en fonction de leur participation effective aux réunions du Comité, majoré du même montant pour la Présidence.
 - *Il appartiendra ensuite au Conseil d'administration devant se réunir à l'issue de l'assemblée générale de procéder à la répartition effective de la rémunération des administrateurs et membres du Comité d'audit selon les modalités approuvées par l'Assemblée générale.*
- **Politique de rémunération des mandataires sociaux non exécutifs au titre de leur mandat 2021/2022 soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 21 mai 2021 :**
 - Maintien des mêmes modalités d'attribution que lors du mandat 2020/2021 tant pour les administrateurs que pour les membres et le président du comité d'audit.

- **Rapports des cabinets Cailliau Dedouit et Associés et Ernst & Young et Autres, sur :**
 - les comptes annuels
 - les comptes consolidés
 - les conventions réglementées
 - la réduction de capital
 - l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription

Rapports des Commissaires aux comptes

Rapport annuel

- Comptes annuels – pages 211 à 214 du rapport annuel 2020.

Opinion sur les comptes

- Les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Points clés de l'audit

- Procédure de sauvegarde et homologation du plan.
- Évaluation des titres de participation Foncière Euris.

Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires

- Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents ainsi que sur le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Report de l'application du format d'information électronique unique à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021.
- En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusions sur le respect de ce format.

Rapports des Commissaires aux comptes

Rapport annuel

- Comptes consolidés – pages 192 à 199 du rapport annuel 2020

Opinion sur les comptes

- Les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation

Observations

- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Changements de méthodes comptables et retraitement de l'information comparative » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les modalités d'application et les conséquences de la première application de la décision de l'IFRS IC relative à la détermination de la durée exécutoire des contrats de location et la durée d'amortissement des agencements.

Points clés de l'audit

- Procédure de sauvegarde et homologation du plan
- Test de dépréciation des goodwill et marques
- Respect des ratios bancaires
- Comptabilisation des crédits fiscaux de taxes et suivi des passifs fiscaux éventuels chez GPA
- Evaluation des avantages commerciaux à percevoir auprès des fournisseurs en fin d'exercice

Vérifications spécifiques

- Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion du Groupe.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Report de l'application du format d'information électronique unique à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021.
- En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusions sur le respect de ce format

Rapport annuel

- Pages 215 à 216 du rapport annuel 2020

Aucune nouvelle convention soumise à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions antérieures déjà approuvées par l'Assemblée générale

❑ **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

➤ ***Dont l'exécution s'est poursuivie en 2020***

- **Avec Carpinienne de Participations** : convention cadre du 16 décembre 2016 et son avenant du 7 février 2018 visant le prêt d'actions Foncière Euris par la société Carpinienne de Participations à la société Finatis, arrivée à échéance le 7 février 2020.

Rapport annuel

- Page 229 du rapport annuel 2020.

Objet du rapport

- 17^{ème} résolution
Délégation de pouvoir pour 26 mois, à l'effet d'annuler les actions achetées, dans la limite de 10 % du capital et par période de 24 mois.

Diligences des Commissaires aux comptes

- Examen de la régularité des causes et conditions de la réduction du capital envisagée qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Conclusion

- Pas d'observation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Rapport spécial sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription

Rapports des Commissaires aux comptes

Rapport annuel

- Page 230 du rapport annuel 2020.

Objet du rapport

19^{ème} et 20^{ème} résolutions

- Délégation de compétence, pour une durée de 26 mois et selon un plafond défini, afin de réaliser ce type d'opération.
- Avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur l'émission proposée et sur certaines autres informations concernant l'émission.

Diligences des Commissaires aux comptes

- Vérification du contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et des modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Conclusion

- Pas d'avis sur le choix des éléments de calculs du prix d'émission (non précisés) ni sur les conditions définitives de l'émission (non fixées).
- Établissement d'un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette délégation.

FINATIS

Assemblée générale
ordinaire et extraordinaire

21 mai 2021

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS

■ De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

■ Résolutions 1 à 9

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	TOTAL DES VOIX EXPRIMEES	POUR		CONTRE		ABSTENTION
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre
1/ Approbation des comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2020	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
2/ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
3/ Affectation du résultat de la Société	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
4/ Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
5/ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Didier LEVEQUE	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
6/ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alain DELOZ	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
7/ Renouvellement du mandat d'administrateur de la société EURIS, représentée par Monsieur Jacques DUMAS	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
8/ Renouvellement du mandat d'administrateur de la société MATIGNON DIDEROT, représentée par Madame Virginie GRIN	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
9/ Renouvellement du mandat d'administrateur de la société PAR-BEL2, représentée par Madame Odile MURACCIOLE	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488

■ De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

■ Résolutions 10 à 16

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	TOTAL DES VOIX EXPRIMEES	POUR		CONTRE		ABSTENTION
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre
10/ Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
11/ Approbation des informations mentionnées à l'article L,22-10-9, I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux de l'exercice 2020	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
12/ Approbation des éléments de la rémunération versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice au Président-Directeur général, en raison de son mandat	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
13/ Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général au titre de l'exercice 2021	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
14/ Approbation de la politique de rémunération au titre du mandat 2021/2022 des mandataires sociaux non exécutifs (administrateurs et membres du comité spécialisé)	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
15/ Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
16/ Pouvoirs pour formalités	5 227 535	5 229 023	100%	-	-	1488

■ De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

■ Résolutions 17 à 22

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	TOTAL DES VOIX EXPRIMEES	POUR		CONTRE		ABSTENTION
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre
17/ Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
18/ Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
19/ Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
20/ Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant initial des émissions réalisées avec maintien du droit de souscription en cas de demandes de souscription excédentaire	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
21/ Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488
22/ Pouvoirs pour l'accomplissement des publicités et des formalités légales	5 227 535	5 227 535	100%	-	-	1488